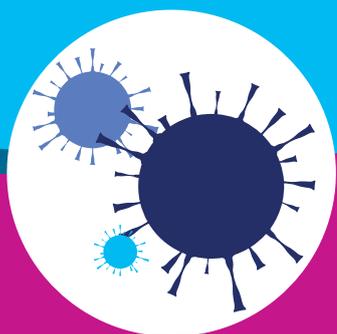


DISPOSITIF EXCEPTIONNEL



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



COVID-19

*mon entreprise
est impactée*

La CMA vous aide
à trouver
des solutions



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *conseille* dans cette période de crise sanitaire.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat se mobilise

AIN
04 74 47 49 00
coronavirus@cma-ain.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
coronavirus@cma-allier.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
coronavirus@cma-ardeche.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
coronavirus@cma-cantal.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
coronavirus@cma-drome.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
coronavirus@cma-isere.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
coronavirus@cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
coronavirus@cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
coronavirus@cma-puydedome.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
coronavirus@cma-lyon.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
coronavirus@cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
coronavirus@cma-74.fr

crma-auvergnerrhonealpes.fr

en partenariat avec

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Le Contrat Artisanat s'adapte à la situation exceptionnelle liée à la crise du COVID-19.

Appui

La crise sanitaire et économique COVID-19 fragilise et impacte frontalement les entreprises artisanales. Dans cette période difficile, l'ensemble des collaborateurs de la CMA se mobilise pour vous informer, vous aider à prioriser vos démarches et vous orienter sans perdre de temps vers les bons contacts.

Les objectifs

- Accompagner concrètement l'entreprise pendant la crise et en sortie de crise
- Proposer des solutions adaptées aux besoins de l'entreprise et de l'artisan
- Permettre à l'entreprise de rebondir et de redémarrer rapidement et durablement grâce à l'appui de sa CMA

Les +

- Apporter des réponses et des solutions concrètes
- Mettre en relation avec les bons interlocuteurs
- Accompagner sur le long terme

LES INTERVENANTS

Conseillers de la CMA ayant une bonne connaissance des outils mis en place dans la situation d'urgence actuelle.

LE TARIF

Réservée aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, cette action est entièrement prise en charge par la Région et votre CMA.

Les étapes

L'action « APPUI » est un dispositif exceptionnel qui permet au chef d'entreprise de relancer son activité en s'appuyant sur l'expertise des conseillers CMA.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE L'ARTISAN

- Bénéficier d'appels téléphoniques ou visioconférences hebdomadaires pendant la période de confinement
- Vous rendre visite dès la sortie du confinement
- Vous orienter vers une plateforme de soutien si besoin
- Vous faire partager l'expérience d'autres entreprises

RELANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- Identifier les leviers de la reprise d'activité (aides, matériels de protection sanitaire, organisation, etc.) et être accompagné pour leur mise en œuvre.
- Préparer la sortie de crise dans les meilleures conditions et en utilisant les solutions les plus adaptées.
- Définir le projet de redémarrage le plus pertinent
- Prioriser les actions à venir

SUIVI

Dans le prolongement de l'action APPUI, le chef d'entreprise peut être orienté, si besoin, vers les actions du Contrat Artisanat, Ambition PME ou tout autre interlocuteur.

OUTILS

- Diagnostic de l'entreprise pour identifier les besoins
- Etude de la situation du chef d'entreprise et de son équipe
- Bilan de fin d'accompagnement